

EXTRAIT DU
DELIBERATION
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 052-215201237-20181220-192018-DE

Commune de DONCOURT SUR
MEUSE

Séance du 17 décembre 2018

Délibération : N° 19/18

L'an deux mille dix huit le Lundi 17 Décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 6 rue Ergolaire 52150 DONCOURT SUR MEUSE sous la présidence de Madame MICHELLE DESCHIEN, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 6

Présents : 5

Votants : 5

Présent(s) :

Mme DESCHIEN Michelle, Mr HORMANCEY Joël, Mr HORMANCEY Jean Paul,
Mme HEMONNOT Alexandra, et RONDOT Dominique

Absent(s) :

Mr GUILLERMO Noam,

Secrétaire de séance :

Mme HEMONNOT Alexandra

ETUDE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ETABLIS PAR GEOPROTECH

DELIBERATION

Le Maire présente à l'assemblée le rapports de l'étude de zonage d'assainissement établis par GEOPROTECH:
- coût d' assainissement collectif : 513900 € HT
- coût d'assainissement non collectif : 392 000 € HT
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le plan de zonage.

DECISION

Après analyse des documents, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le plan de zonage

- **et DECIDE** d'opter pour la solution d'assainissement non collectif au vu du coût des travaux en assainissement collectif

- coût d' assainissement collectif : 513900 € HT
- coût d'assainissement non collectif : 392 000 € HT

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 20 décembre 2018
Reçu en Préfecture
le 20 décembre 2018
Publié ou notifié
le 20 décembre 2018

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 décembre 2018

Le Maire,

MICHELLE DESCHIEN

